



## Mariage frauduleux

-----  
Par nougatine17

Bonjour,

Mon mari est demandeur  
D' un divorce pour  
Altération du Lien Conjugal  
J' ai reçu du JAF une convocation pour une audition  
en Octobre  
Il a voulu avoir un avocat en commun pour pouvoir  
être d' abord demandeur d' un  
divorce par consentement mutuel  
Pour être INATAicable au niveau de  
ses papiers  
Il ne voulait pas que je puisse  
me défendre  
Et que j' ai un avocat  
Personnel  
Il n' a pas payé l' avocate  
Alors qu' il disait qu' il  
allait le faire  
Maintenant  
Je n' ai aucun avocat  
Je n' ai aucun témoignage  
Et ne peut donc donner  
Au JAF un dossier complet  
Comment dois je procéder pour reporter  
l' audition?  
Il a été silencieux pendant  
tout le mois d' AOUT  
Et je n' ai donc pas beaucoup  
de temps pour me retourner  
Il faudrait que j' ai  
un avocat  
Que je puisse avoir le temps d' établir  
une convention  
Que je puisse réunir des témoignages  
Hors  
Je suis actuellement à l' Etranger  
Et suis bloqué  
Est ce que si divorce il y a  
Sa carte de Résident de dix ans  
Lui est automatiquement  
enlevé?  
Ou est t' elle non-renouvelable?  
Je ne voulais pas divorcer par consentement mutuel  
La convention du divorce par  
Consentement mutuel  
N' a pas été signé  
J' ai lu que je pouvais  
faire une demande reconventionnel  
pour faute  
Pour le divorce  
Pour Altération du Lien Conjugal

Mon mari en signant le PV  
Peut t- il me rendre responsable de  
ce divorce?  
Si je ne signe pas le PV?  
Que se passe t' il?  
Il a manipulé une personne  
vulnérable  
En vu d' obtenir les papiers  
Je voudrais écrire à  
La Préfecture de Police  
Je n' ai que très peu de temps devant moi  
pour trouver une avocate  
J' aimerai que l' avocate que  
je vais trouver  
Puisse reporter au -  
La deuxième audition  
Si mon mari est divorcé  
Je sais que je peux riposter  
Pour un divorce pour faute  
Mais est ce que je pourrais  
en meme temps écrire  
à la Préfecture de Police  
Pour le non-renouvellement  
automatique de cette carte?  
Est ce que mon mari peut mettre  
dans sa convention  
Qu' il veut une indemnité compensatoire?  
Jusqu' à la moitié de mes bien?  
Vu qu' il y a eu un acte notarié  
pour que mon mari ne touche rien en  
cas de divorce  
En cas de décès  
Mon mari  
Touchera t' il 25% de l' héritage  
Vu qu' un testament à été fait  
Avec en plus une lettre  
comme quoi je privais mon mari  
de tout droit sur la succession?  
Merci d' avance  
Je sais  
Ca fait plusieurs question  
Mais il fallait que j' explique  
Ma situation  
Merci d' avance pour vos renseignements  
Car je suis perdue